

Lexique

Accroissement démographique ou accroissement total

Variation de l'effectif d'une **population** entre deux dates. On peut également l'obtenir en faisant la somme de l'**accroissement naturel**, du **solde de la migration totale** et, s'il y a lieu, de l'**écart résiduel**. Il peut être positif ou négatif.

Accroissement naturel

Variation de l'effectif d'une **population** durant une période résultant de la différence entre le nombre des naissances et celui des décès.

Âge

Âge au 1^{er} juillet.

Âge médian

L'âge médian est l'âge « x » tel qu'il divise une population en deux groupes d'effectifs égaux, l'un composé uniquement des individus d'âge supérieur à « x », l'autre des individus d'âge inférieur à « x ».

Âge moyen

L'âge moyen d'une population est la moyenne des âges de ses membres.

Année

À moins d'indication contraire, le terme « année » désigne la période qui s'étend du 1^{er} juillet d'une année au 30 juin de l'année suivante.

Cohorte

Ensemble des personnes touchées par un phénomène démographique particulier pour une année donnée. La cohorte des mariés de 2001 désigne donc l'ensemble des personnes qui se sont mariées en 2001. La cohorte, dans le cas des naissances, porte le nom de génération.

Complétude du recensement

Sous-dénombrement : Nombre de personnes qui étaient visées par le recensement mais qui n'ont pas été recensées.

Surdénombrement : Nombre de personnes qui n'auraient pas dû être recensées ou qui l'ont été plus d'une fois.

Sous-dénombrement net : Différence entre le sous-dénombrement et le surdénombrement.

Composantes de l'accroissement démographique

Chacune des classes d'événements générateurs de variations de population. Les naissances, décès, migrations, mariages, divorces et entrées en veuvage sont des composantes qui altèrent soit l'effectif de la population totale, soit sa composition selon l'âge, le sexe et l'état matrimonial.

Coefficient de Sprague

Série de facteurs qui, multipliés à des effectifs distribués groupes d'âges multiples, permettent d'obtenir une distribution des mêmes effectifs selon l'année d'âge.

Division de recensement (DR)

Terme générique qui désigne les régions géographiques établies en vertu de lois provinciales ou territoriales et qui constituent les régions intermédiaires entre la **subdivision de recensement** et la province ou le territoire (par exemple, divisions, comtés, districts régionaux, municipalités régionales et sept autres genres de régions géographiques formées de groupes de subdivisions de recensement).

Les lois provinciales ou territoriales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Territoire du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec les provinces ou les territoires.

Écart résiduel

Différence entre l'**accroissement démographique** calculé à partir des **estimations intercensitaires** de la population entre deux dates et celui obtenu par la **somme des composantes** pour la même période. Cet écart résulte de la répartition de l'**erreur en fin de période** entre les différentes années de la période quinquennale concernée.

Émigrant

Citoyen canadien ou **immigrant** ayant quitté le Canada pour s'établir en permanence dans un autre pays.

Émigrant de retour

Citoyen canadien ou **immigrant** ayant préalablement émigré du Canada et qui revient s'établir au pays.

Erreur de précocité

Différence entre l'estimation provisoire et l'estimation définitive divisée par la population totale de la région géographique en cause. L'erreur de précocité peut se calculer tant pour les estimations de la population que celles des composantes de l'accroissement démographique.

Erreur absolue moyenne en fin de période

Moyenne des valeurs absolues des écarts relatifs entre l'**estimation postcensitaire** à la date du recensement et le résultat du **recensement rajusté pour le sous-dénombrement net**.

Erreur en fin de période

Différence entre l'**estimation postcensitaire** à la date du recensement et le résultat du **recensement rajusté pour le sous-dénombrement net**.

Estimation de la population

Postcensitaire : Estimation de l'effectif de la population obtenue en utilisant les résultats du dernier recensement disponible rajustés pour le **sous-dénombrement net** et l'estimation de l'**accroissement démographique** survenu depuis la date de ce dernier recensement. Cette estimation peut être provisoire, mise à jour ou définitive.

Intercensitaire : Estimation de l'effectif de la population obtenue en utilisant les estimations **postcensitaires** et les résultats rajustés pour le **sous-dénombrement net** des deux recensements encadrant l'année considérée.

État matrimonial

Indique la situation conjugale d'une personne. Les estimations sont présentées pour les catégories suivantes : célibataire, marié(e) (y compris les personnes vivant en union libre et les personnes séparées), veuf(ve) et divorcé(e).

Célibataire : Personne n'ayant jamais été mariée, ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée, et ne vit pas en union libre.

Marié(e) (Y compris les personnes vivant en union libre et les personnes séparées) : Personne dont le conjoint est vivant, à moins que le couple ne soit divorcé.

Veuf(ve) : Personne dont le conjoint est décédé, qui ne s'est pas remariée et ne vit pas en union libre.

Divorcé(e) : Personne qui a obtenu un divorce, ne s'est pas remariée et ne vit pas en union libre.

État matrimonial légal

Indique la situation conjugale légale d'une personne. Les estimations sont présentées pour les catégories suivantes : célibataire, légalement marié(e) (y compris les personnes séparées), veuf(ve) et divorcé(e).

Célibataire : Personne n'ayant jamais été mariée, ou personne dont le mariage a été annulé et qui ne s'est pas remariée.

Légalement marié(e) : Personne dont le conjoint est vivant à moins que le couple ne soit divorcé. Les personnes séparées sont incluses dans cette catégorie.

Veuf(ve) : Personne dont le conjoint est décédé et qui ne s'est pas remariée.

Divorcé(e) : Personne qui a obtenu un divorce et qui ne s'est pas remariée.

Famille de recensement

Couple marié (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), couple vivant en **union libre** (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un d'eux) ou parent seul (peu importe son état matrimonial) demeurant avec au moins un enfant dans le même logement. Les « enfants » dans une famille de recensement incluent les petits-enfants vivant dans le ménage d'au moins un de leurs grands-parents, en l'absence des parents.

Contrairement à la définition du recensement de 2001, les couples de même sexe vivant en union libre sont exclus des estimations de familles de recensement.

Génération

Ensemble des personnes nées au cours d'une période donnée. La génération 2001 désigne l'ensemble des personnes nées en 2001.

Immigrant

Dans le cadre de cette publication, le terme « immigrant » fait référence à celui d'immigrant reçu ou de résident permanent. Un résident permanent est une personne qui n'a pas le statut de citoyen canadien de naissance et à laquelle les autorités de l'immigration ont accordé le droit de vivre au Canada en permanence. Le nombre de personnes nées à l'étranger de parents canadiens qui ne séjournent que provisoirement hors du pays n'est pas inclus parmi les immigrants.

Migration infraprovinciale

La migration infraprovinciale représente l'ensemble des déplacements d'une région vers une autre à l'intérieur de la même province ou territoire, accompagnés d'un changement permanent de résidence. Un individu qui effectue un tel déplacement sera un sortant pour sa région d'origine et un entrant pour sa région de destination.

Migration internationale

La migration internationale représente l'ensemble des **déplacements de la population** entre le Canada et l'étranger, accompagnés d'un changement de lieu habituel de résidence. On distingue à cet égard les **immigrants**, les **émigrants**, les **émigrants de retour**, le **solde de l'émigration temporaire** ainsi que le **solde des résidents non permanents**.

Migration interprovinciale

La migration interprovinciale représente l'ensemble des déplacements d'une province ou d'un territoire vers un autre, accompagnés d'un changement permanent de résidence. Un individu qui effectue un tel déplacement sera un sortant pour sa province ou territoire d'origine et un entrant pour sa province ou territoire de destination.

Population

La population estimée répond à la même définition que celle du recensement. Il s'agit donc du nombre de Canadiens qui ont leur lieu habituel de résidence, sans égard au lieu où ils se trouvaient le jour du recensement. Également comptés les Canadiens séjournant dans un logement de la région en cause le jour du Recensement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada, de même que ceux qui sont considérés comme des **résidents non permanents**.

Rapport de dépendance

Population âgée entre **0 à 19 ans** et population **âgée de 65 ans et plus** que l'on rapporte sur la population âgée entre **20 à 64 ans**.

Rapport de masculinité

Rapport de l'effectif du sexe masculin à l'effectif du sexe féminin. Le rapport de masculinité à la naissance désigne le rapport des naissances masculines aux naissances féminines. On exprime généralement ce rapport comme un indice, où l'effectif du sexe féminin sert de base 100.

Région économique (RÉ)

Terme qui constitue un groupe de **divisions de recensement** entières (sauf dans le cas de l'Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.

Au Québec, les régions économiques sont désignées en vertu d'une loi (elles ont pour nom « régions administratives »). Dans toutes les autres provinces ou territoires, elles sont établies conformément à une entente entre Statistique Canada et la province ou le territoire en question. L'Île-du-Prince-Édouard et les trois territoires forment chacun une région économique. En Ontario, les limites de l'une des régions économiques ne correspondent pas à celles de la **division de recensement (la division de recensement de Halton est fractionnée entre la RÉ de Hamilton – Niagara Péninsule et la RÉ de Toronto)**.

Région métropolitaine de recensement (RMR)

Le concept général de région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé.

Une RMR est délimitée à partir d'un noyau urbanisé lorsque ce dernier **compte au moins 100 000 habitants**, (d'après les résultats du recensement précédent). Lorsqu'une région devient une RMR, elle continue de faire partie du programme même si, ultérieurement, elle subit une baisse de **population**.

Chaque RMR est constituée d'une **subdivision de recensement (SDR)** ou plus répondant à au moins un des critères suivants: (1) La **SDR** se trouve entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé; (2) au moins 50 % de la population active occupée demeurant dans la **SDR** travaille dans le noyau urbanisé; (3) au moins 25 % de la population active occupée travaillant dans la **SDR** demeure dans le noyau urbanisé.

Résidents non permanents

Un résident non permanent est une personne qui se trouve au Canada de façon temporaire en toute légalité grâce à un permis de séjour temporaire ainsi que les membres de leur famille vivant avec elle. Les résidents non permanents comprennent les travailleurs étrangers, les étudiants étrangers, les cas humanitaires et les autres résidents temporaires. Les cas humanitaires comprennent les demandeurs d'asile et les résidents temporaires autorisés à demeurer au Canada pour des motifs d'ordre humanitaire et qui ne sont pas considérés comme des travailleurs étrangers ou des étudiants étrangers. Pour la Division de la démographie, le terme résident non permanent et résident temporaire fait référence au même concept.

Résident permanent

Voir **immigrant**.

Solde de l'émigration temporaire

Le solde de l'émigration temporaire représente la variation des effectifs d'émigrants temporaires entre deux dates. Les personnes vivant temporairement à l'étranger sont des citoyens canadiens et des immigrants qui ont quitté le Canada pour s'établir temporairement dans un pays étranger. Les estimations des personnes vivant temporairement à l'étranger sont établies à partir des résultats de la contre-vérification des dossiers (CVD). L'émigration demeure temporaire si la personne en cause a l'intention de revenir au Canada et si la durée du séjour est supérieure à six mois. Lorsque l'intention de la personne n'est pas connue et que la durée du séjour se situe entre 6 et 24 mois, on considère que la personne vit temporairement à l'étranger.

Solde de la migration infraprovinciale

Le solde de la migration infraprovinciale représente la différence entre les entrants et les sortants pour une région infraprovinciale donnée. Cette région peut se définir comme étant une **division de recensement**, une **région économique** ou une **région métropolitaine de recensement**.

Solde de la migration internationale

Le solde de la migration internationale est obtenu selon la formule suivante : **Immigrants + émigrants de retour + solde des résidents non permanents – (émigrants + solde de l'émigration temporaire)**.

Solde de la migration interne

Somme des **soldes de la migration infraprovinciale** et de la **migration interprovinciale**.

Solde de la migration interprovinciale

Le solde de la migration interprovinciale représente la différence entre les entrants et les sortants pour une province ou un territoire donné.

Solde de la migration totale

Somme des **soldes de la migration internationale** et de la **migration interne**.

Solde des résidents non permanents

Le solde des résidents non permanents représente la variation des effectifs de **résidents non permanents** entre deux dates.

Statistiques de l'état civil

Les statistiques de l'état civil couvrent l'ensemble des événements démographiques (naissances, décès, mariages et divorces) pour lesquels il existe une obligation légale d'aviser le Bureau du registraire de la province ou du territoire.

Structure de la famille de recensement

Classement des familles de recensement en **couples mariés** (avec ou sans enfants des deux conjoints ou de l'un d'eux), en **couples en union libre** (avec ou sans enfants des deux partenaires ou de l'un deux) et en **familles monoparentales** selon le sexe du parent.

Taux

Rapport du nombre d'événements de l'année (t, t+1) à la moyenne des populations de début et de fin de période. À cet égard, on retrouve les taux de natalité, mortalité, divortialité, nuptialité, etc. Ce taux est généralement exprimé en pour 1 000.

Taux d'accroissement démographique ou d'accroissement total : Rapport de l'accroissement de la **population** entre l'année t et t+1 à la **population** moyenne de ces deux années. Ce taux est généralement exprimé en pour 1 000.

Taux de sous-dénombrement de la population : Rapport du nombre estimé de personnes qui n'ont pas été recensées (mais qui étaient visées par le recensement) à celui de l'ensemble des personnes visées par le recensement. Ce taux est généralement exprimé en pourcentage.

Taux de surdénombrement de la population : Rapport du nombre de personnes qui n'auraient pas dû être recensées ou qui l'ont été plus d'une fois au nombre total des personnes visées par le recensement. Ce taux est généralement exprimé en pourcentage.

Taux de sous-dénombrement net de la population : Différence entre le taux de sous-dénombrement et le taux de surdénombrement.

Union libre ou union consensuelle

Union formée de personnes de sexe opposé ou de même sexe demeurant ensemble comme couple, sans être légalement mariés.

Vieillesse démographique

Accroissement de la **proportion des personnes âgées** au sein d'une population.